

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 05.10.2023

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/  
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Apprêt 1K rapide**Numéro d'article :** 14225, 14227**Utilisation prévue :** Produit de finition automobile / Apprêt**Fabricant/Fournisseur :**

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg

Allemagne

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** Département de la sécuritédes produits **Informations en cas d'urgence :** + 49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Irritant pour les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE

3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Éléments****d'étiquette****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

**Pictogrammes de danger**

**GHS02 GHS07****Mot d'avertissement**Danger**Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :**

acétate de n-butyle

Acétate d'éthyle

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Butan-1-ol

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lisez attentivement et suivez toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Informations Complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT** :Non applicable.**vPvB**:Non applicable.**3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS****Mélanges****Description:**Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

<b>Composants dangereux :</b>		
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336, EUH066	≤ 20 %
CAS: 141-78-6 EINECS : 205-500-4 N° d'enregistrement : 01-2119475103-46	Acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H336, EUH066	10-25%
CAS: 9004-70-0	Nitrocellulose, teneur en azote <12,6% Expl. 1.1, H201	2,5-<10%
CAS: 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335	2,5-<5%
CAS: 64742-95-6 Numéro CE : 918-668-5 N° d'enregistrement : 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques Flam. Liq. 3, H226 ; Tox. asp. 1, H304 ; Tox. aquatique chronique 2, H411 ; Tox. toxique pour les organismes aquatiques secrétés par les substances toxiques secrétées par les substances ...	1-<2,5%
CAS: 71-36-3 EINECS : 200-751-6 N° d'enregistrement : 01-2119484630-38	Butan-1-ol Flam. Liq. 3, H226 ; Lésions oculaires graves : 1, H318 ; Tox. aiguë : 4, H302 ; Irritation cutanée : 2, H315 ; Tox. toxiques pour les organismes aquatiques : 3, H335-H336	≥1-<2,5%
CAS: 162627-17-0 Numéro CE : 605-296-0 N° d'enregistrement : 01-2119970640-38	Acides gras, C18-insaturés, dimères, produits de réaction avec la N,Ndiméthyl-1,3-propanediamine et la 1,3 propanediamine Sensibilité cutanée 1A, H317	≥ 0,1-< 1 %

**Informations Complémentaires:** Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

## **4- PREMIERS SECOURS**

### **Description des mesures de premiers secours**

**Informations générales:** Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

### **Après inhalation :**

Apportez de l'air frais et, pour plus de sécurité, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport. **Après**

**contact avec la peau :** Rincer immédiatement à l'eau. **Après contact visuel :**

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Après avoir avalé:** Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### **5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Moyens d'extinction**

**Agents extincteurs appropriés :** CO<sub>2</sub>, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

**Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés :** Jet d'eau à plein débit

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :** Aucune autre information pertinente disponible

#### **Conseils aux pompiers**

**Équipement de protection :** Aucune mesure particulière n'est requise.

### **6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. **Précautions**

#### **environnementales :**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

#### **Référence à d'autres sections :**

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

### **7- MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **Précautions pour une manipulation sans danger :**

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Prévenir la formation d'aérosols.

**Informations sur la protection contre les incendies et les**

**explosions** : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Se protéger des charges électrostatiques.

**Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités**

**Stockage :**

**Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs** : Conserver dans un endroit frais.

**Informations sur le stockage dans un entrepôt commun** : Conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations**

**complémentaires sur les conditions de stockage** : Garder le récipient hermétiquement fermé.

Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés.

**Classe de stockage** : 3

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

<b>Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :</b>	
123-86-4 Acétate de n-butyle	
<b>BIEN</b>	Valeur à court terme : 966 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm
141-78-6 Acétate d'éthyle	
<b>BIEN</b>	Valeur à court terme : 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme : 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
1330-20-7 Xylène	
<b>BIEN</b>	Valeur à court terme : 441 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Sk ; BMGV
71-36-3 Butan-1-ol	
<b>BIEN</b>	Valeur à court terme : 154 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Sk
<b>Ingrédients avec valeurs limites biologiques :</b>	
1330-20-7 Xylène	
<b>BMGV</b>	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique

**Informations Complémentaires:** Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

**Contrôles d'exposition**

**Contrôles techniques appropriés :** Aucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire :**

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

**Protection des mains :**

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

**Matériau des gants**

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation. **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

**Informations générales**

**État physique**

Fluide

**Couleur:**

Selon les spécifications du produit

**Odeur:**

Caractéristique

**Seuil olfactif :**

Non déterminé.

**Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :**

Indéterminé.

77-78 °C (141-78-6 Acétate d'éthyle)

**Inflammabilité :**

Facilement inflammable.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

**Inférieur:**

1,2 % vol. (123-86-4 acétate de n-butyle)

<b>Supérieur:</b>	11,5 % vol. (141-78-6 Acétate d'éthyle)
<b>Point d'éclair:</b>	- 4 °C (DIN EN ISO 1523:2002)
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	370 °C (DIN 51794)
<b>Température de décomposition : pH :</b>	Non déterminé. Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Viscosité cinématique à 20 °C :</b>	350-390 s (DIN 53211/4))
<b>Dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>eau:</b>	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :</b>	Non miscible ou difficile à mélanger. Non déterminé.
<b>Pression de vapeur à 20 °C :</b>	97 hPa (141-78-6 Acétate d'éthyle)
<b>Pression de vapeur à 50 °C : Densité et/ou densité relative Masse volumique à 20 °C :</b>	360 hPa 1,384 g/cm <sup>3</sup> (DIN EN ISO 2811-1)
<b>Densité relative</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé.
<b>Autres informations</b>	
<b>Apparence:</b>	
<b>Formulaire:</b>	Fluide
<b>Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.</b>	
<b>Température d'inflammation :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives :</b>	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
<b>Teneur en solvant :</b>	
<b>COV (CE)</b>	39,39 %
<b>Teneur en solides (% en poids) : Changement d'état</b>	59,6 %
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé.
<b>Informations relatives aux classes de danger physique</b>	
<b>Explosifs :</b>	Vide
<b>Gaz inflammables :</b>	Vide
<b>Aérosols :</b>	Vide
<b>Gaz comburants :</b>	Vide
<b>Gaz sous pression :</b>	Vide
<b>Liquides inflammables :</b>	Liquide et vapeurs hautement inflammables.
<b>Solides inflammables :</b>	Nul
<b>Substances et mélanges autoréactifs :</b>	Vide
<b>Liquides pyrophoriques :</b>	Vide



Solides pyrophoriques :	Vide
Substances et mélanges auto-échauffants : Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau :	Vide
Liquides oxydants :	Vide
Solides oxydants :	Vide
Peroxydes organiques :	Vide
Corrosif pour les métaux :	Vide
Explosifs désensibilisés :	Vide

## 10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Stabilité chimique**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.

**Conditions à éviter :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Matériaux incompatibles :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone

## 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité aiguë** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Provoque une grave irritation des yeux. **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une réaction allergique cutanée. **STOT - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité**

**Toxicité aquatique :** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

**dégradabilité :** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

**bioaccumulation :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Mobilité dans le sol** :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT** : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

**Propriétés perturbatrices endocriniennes :**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes. **Autres**

**effets indésirables**

**Informations écologiques complémentaires :**

**Notes générales :**

Classe de danger pour l'eau 1 (réglementation allemande) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

**13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des**

**déchets Recommandation**

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

**Emballage non nettoyé :**

**Recommandation:**L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

**14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS**

**Numéro ONU ou numéro**

**d'identification ADR, IMDG, IATA**

UN1263

**Nom d'expédition des Nations Unies**

ADR

UN1263 PEINTURE

IMDG, IATA

PEINTURE

**Classe(s) de danger pour le transport**

ADR



Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette

3

IMDG, IATA



Classe

3 Liquides inflammables.

Étiquette

3

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

II

Risques environnementaux :

**Polluant marin :**

Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables.

**Numéro d'identification du danger (code Kemler) :**33

**Numéro EMS :**

FE, SE

**Catégorie de rangement**

B

**Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :**

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

**Quantités limitées (LQ)**

5L

**Catégorie de transport**

2

**Code de restriction de tunnel**

D/E

IMDG

**Quantités limitées (LQ) «**

5L

**Règlement type » de l'ONU :**

UN 1263 PEINTURE, 3, II

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Directive 2012/18/UE.

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE IA** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Catégorie Seveso P5c** LIQUIDES INFLAMMABLES

**Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur** 5000 t

**Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur** 50 000 t

**Réglementations nationales :**

**Classification supplémentaire selon le Décret sur les matières dangereuses, Annexe II :**

Classe	Part en %
Corée du Nord	25-50

**Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## **16-AUTRES INFORMATIONS**

### **Phrases pertinentes**

H201 Explosif ; risque d'explosion en masse.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des

yeux. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de

la peau. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

### **Abréviations et acronymes :**

**ADR :** Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

**IMDG :** Code maritime international des marchandises dangereuses IATA :

Association du transport aérien international

**SGH :** Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

**EINECS :** Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes **ELINCS :**

Liste européenne des substances chimiques notifiées

**CAS :** Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

COV : Composés organiques volatils (États-Unis, UE)  
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique  
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable  
Expl. 1.1 : Explosifs – Division 1.1  
Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam.  
Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox.  
4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2  
Lésions oculaires 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Irrit. oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Sens. cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Skin Sens. 1A : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 2  
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.